

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 31 (1905)
Heft: 2

Artikel: Le rôle social de l'hygiène
Autor: Baudin, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-24839>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le rôle social de l'hygiène.

Communication de M. H. Baudin, architecte, à la séance du 8 décembre de la Société pour l'amélioration du logement à Genève¹.

Tel est le titre de la communication qu'a faite M. Henri Baudin, architecte, à l'Aula de l'Université de Genève, à l'occasion de la séance annuelle de la « Société pour l'amélioration du logement ».

M. Baudin débute en donnant quelques renseignements sur les travaux du premier *Congrès international d'assainissement et de salubrité de l'habitation*, qui a eu lieu en novembre dernier, à Paris, congrès auquel l'avait délégué la Société en question.

Ce congrès a réuni, au Collège de France, plus de 400 participants, venus de tous les pays : docteurs, architectes, ingénieurs, membres de l'Institut, avocats, industriels, etc., étaient largement représentés, démontrant ainsi, par leur participation, l'étendue, la complexité et la gravité des questions d'hygiène.

Les sujets à étudier se divisaient en sept sections distinctes :

Habitations urbaines. — Habitations rurales. — Habitations ouvrières. — Habitations louées en garni. — Locaux hospitaliers. — Locaux militaires. — Locaux scolaires. — Habitations flottantes. — Alimentation en eau potable ; évacuation des matières usées.

M. Baudin se défend de vouloir étudier, même d'une manière sommaire, toutes ces questions, qui peuvent chacune se subdiviser en une infinité de chapitres qui demanderaient des livres entiers pour être développés, il désire simplement, au point de vue de Genève, émettre quelques idées générales et formuler un certain nombre de critiques étayées de faits et d'exemples typiques.

Quoique les conditions de l'hygiène soient, à la base, identiques pour tous les individus, elles se manifestent de différentes manières qui peuvent se résumer en trois groupes principaux :

1^o *L'habitation urbaine*, soit la ville, la cité moderne, avec les bâtiments et édifices qui expriment les fonctions de la vie du citoyen (hôtels de ville, écoles, théâtres, prisons, etc.).

2^o *L'habitation rurale*, soit la campagne, le village, avec ses fermes aux multiples dépendances nécessaires à la vie agricole (écuries, basses-cours, vacheries, etc.).

3^o *L'habitation flottante*, se manifestant sur les canaux, les rivières, les lacs et les mers, dans les bateaux de commerce et de pêche, les paquebots à voyageurs et les navires de guerre.

Tels sont les principaux milieux dans lesquels doivent vivre et agir les individus, milieux qui devraient être salubres pour permettre le complet épanouissement de la vie humaine, soit physiquement, soit moralement.

Nous savons ce que c'est qu'un *milieu salubre* ; c'est celui dans lequel on trouve les éléments nécessaires, indispensables au développement normal et rationnel de l'individu : l'air, la lumière, la chaleur, le sol et l'eau.

M. Baudin décrit les conditions déplorables de la vie dans « l'entassement des vastes agglomérations modernes » et démontre que les éléments indispensables à la vie de l'homme font défaut dans nos villes, conséquence de maladies, de souffrances sans nombre qui conduisent à une mort prématurée, par l'étiollement, l'alcoolisme et la tuberculose.

Malheureusement, cet entassement, loin de diminuer, continue dans des proportions effrayantes ; le conférencier cite, par exemple, le cas de l'Angleterre dans laquelle les $\frac{3}{4}$ de la population habitent les cités.

Certes, d'immenses progrès ont été réalisés dans le domaine de la salubrité des villes et des habitations, mais il n'a été pris que des demi-mesures pour garantir à ces dernières l'air et la lumière, aliments indispensables à ce moteur qu'est la vie humaine.

¹ La Société pour l'amélioration du logement a décidé, dans un but de propagande, de publier prochainement cette communication sous forme de brochure.

A propos de ces progrès, M. Baudin fait un parallèle entre les villes, les maisons, les écoles, les usines et les hôpitaux d'autrefois et ceux d'aujourd'hui, non sans rendre un juste hommage aux travaux et aux découvertes des Pasteur, des Roux, des Berthelot et de tant d'autres savants dont la vie fut consacrée à la recherche, à la réalisation d'un peu plus de bonheur pour l'Humanité ; puis il examine la situation de Genève.

Genève, avec sa colline et son lac, est dans une situation de salubrité et de beauté unique ; un sol sain, un air pur, une eau excellente lui constituent des éléments salubres naturels.

Mais en regard de quelques places, boulevards et promenades acceptables, combien existent encore de vieux quartiers aux masures branlantes, aux rues étroites, aux cours sombres ?

On doit considérer une ville comme un organisme vivant qui a sa physiologie spéciale : les places, les carrefours sont les centres vivants, le cerveau, le cœur ; les boulevards, les rues, sont les artères propices aux mouvements des manifestations de la vie ; les maisons, enfin, de toutes sortes, sont des cellules actives.

Etant donné cela, il n'est pas téméraire de classer Genève dans la catégorie des phénomènes curieux, des monstres.

A l'appui de son opinion, M. Baudin cite des « places incohérentes et stupides » (places Neuve, St-Gervais, des Alpes) ; des ponts qui débouchent en plein sur des mas de maisons (Ponts des Bergues, de l'Île) ; des rues barrées, des quartiers entiers mutilés, une banlieue massacrée...

Puis il montre l'emplacement fâcheux des édifices publics : les Prisons, au faite de la Cité, les Abattoirs en pleine ville et le Musée dans un trou.

Toutes les circonstances qui se sont produites dès 1850 devaient cependant faciliter le développement rationnel de Genève.

M. Baudin insiste sur ce point et entre dans de longs développements pour appuyer son point de vue, en citant comme circonstances théoriques, pratiques et financières, les publications et plans relatifs à l'agrandissement de la ville, la démolition des fortifications et le legs du duc de Brunswick.

Si, à cette époque, Genève avait eu à sa tête un homme énergique et capable, un Sitte, un Hausmann ou un Buls, elle serait aujourd'hui un joyau merveilleux, serti dans un paysage unique. Mais il est trop tard, maintenant !

Au point de vue de l'hygiène, un mouvement sérieux se dessine à la suite de l'*Enquête sanitaire* ordonnée par le Conseil administratif et qui révéla un état de choses scandaleux, consigné dans le rapport suggestif de M. le docteur Ferrière.

Le conférencier fait ensuite un tableau très exact et vivant du mouvement de construction qui commença, à Genève, en 1890, pour prendre, à la suite de l'Exposition de 1896, un essor immense.

Il montre la construction s'établissant sur les terrains des fortifications, puis s'étendant dans les quartiers neufs, dans la banlieue et enfin montant à l'assaut de la ville, des vieux quartiers.

Ce fut le règne des rues étroites, en dédales, des ruelles, des placés mesquines, des hautes bâtisses collectives avec leurs courettes, leurs alcôves, leurs cages d'escalier éclairées par le haut, vrais puits sombres et sans air.

Ce fut le règne du *Consortium*, la fortune rapide d'une poignée de spéculateurs, servis d'une part par une mauvaise loi, la loi du 15 juin 1895 sur les routes, la voirie, les constructions et expropriations, le manque absolu de plans de rectification et d'extension, d'autre part par la mollesse des autorités qui ne furent pas assez fermes dans les inévitables conflits entre l'intérêt privé et l'intérêt public. Il en est résulté « l'irréparable gâchis » que nous déplorons aujourd'hui.

Il faudrait un livre entier, dit M. Baudin, pour écrire tout le mal causé par la spéculation, car elle a pour cause directe le surpeuplement et la cherté des loyers ; or, ces deux faits atteignent surtout la classe laborieuse, celle qui a le plus besoin d'air et de lumière, celle que les conditions actuelles du logement vouent à la tuberculose et à l'alcoolisme.

A Paris seulement, il y a 72 000 ménages représentant 332 000 personnes qui vivent — si on appelle cela vivre — dans un état excessif d'encombrement; un nombre immense de ménages (44 000) de 3 à 10 personnes vivent dans une seule pièce.

M. Baudin donne ensuite des renseignements très intéressants sur la mortalité dans diverses grandes villes; renseignements qui prouvent qu'à côté des considérations d'ordre physique, il y a des considérations d'ordre moral qui doivent nous pousser à assurer l'insolation directe des pièces habitables. « Une pièce claire, ensoleillée, est toujours gaie. Les objets y prennent facilement un aspect riant; le séjour en est moins pénible, et pour l'être humain que ses occupations, que la lutte pour la vie si âpre, si dure, empêchent d'aller se retremper chaque jour dans l'air et la lumière vivifiants des champs, un rayon de soleil dans sa mansarde est un réconfortant qui lui rend moins lourde et moins pénible la tâche quotidienne ».

Voilà une pensée largement humaine, une de celles qui devraient servir de base à la codification du règne du soleil dans nos habitations modernes, seulement, il faudrait pour cela que maître Consortium se pénétrât de l'idée que les maisons sont faites pour les habitants et non les habitants pour les maisons.

Je crois vous avoir démontré, dit M. Baudin, que nous sommes d'une déplorable incapacité en matière de travaux publics; à vrai dire, nous apprécions fort le principe qui consiste à faire « des économies de bouts de chandelles ». Or, ce principe est faux en matière de travaux publics, car nos cités subsistent des siècles, tandis que les bouts de chandelles...

Les conditions de salubrité des villes étant déterminées, il est du devoir des pouvoirs publics de prendre des mesures qui facilitent la prompte réalisation de ces conditions, en sauvegardant, dans une juste mesure, l'intérêt public et l'intérêt privé.

En premier lieu s'impose la revision de la Loi du 15 juin 1895; cette loi doit être plus formelle, plus précise, sans restrictions.

A propos de restrictions, M. Baudin cite, à titre de curiosité, l'art. 37 de la loi en question qui, après avoir fixé la hauteur des maisons par rapport à la largeur des rues, se termine par cet alinéa: « Toutefois le Conseil d'Etat, dans des cas spéciaux et en un but décoratif, pourra autoriser des hauteurs supplémentaires ».

Naturellement, les spéculateurs usent et abusent de ces « cas spéciaux » et de ces « buts décoratifs » qui permettent d'ajouter un ou deux étages à une limite fixée.

Outre une limitation plus sévère de la hauteur des maisons, de nombreux points, touchant aux bâtiments mêmes, sont à modifier; habitation dans les sous-sols et les combles, dimensions et proportions des cours et courtes, etc.; d'autre part, le développement rationnel d'une ville demande, outre les mesures législatives, l'élaboration raisonnée de plans cadastraux, d'extension et d'embellissement.

Si les pouvoirs publics avaient pris l'initiative d'opérations d'ensemble, ils auraient pu, en guidant, en groupant cet immense mouvement de construction qui s'est produit depuis quelques années, assainir et transformer la moitié au moins des vieux quartiers de Genève.

L'Etat ou la Ville auraient acheté, à l'aide des facilités que leur accorde l'expropriation pour cause d'utilité publique, les maisons des vieux quartiers qu'ils auraient fait démolir, puis, après avoir étudié un lotissement, ils auraient revendu le terrain aux particuliers auxquels ils auraient accordé des facilités moyennant certaines conditions de construction. Une opération de ce genre, faite à Hambourg, a parfaitement réussi.

En général, dit le conférencier, les vieux immeubles surpeuplés rapportent de gros intérêts et le moindre projet d'assainissement d'un vieux quartier provoque, de la part des propriétaires, des prétentions exorbitantes.

A ce propos, il recommande à nos édiles l'étude de l'article 21 de la Loi anglaise du 18 août 1890, article basé sur ce principe de droit que « nul ne doit s'enrichir de sa faute ».

Or, lorsque l'expropriation d'un immeuble est rendue nécessaire, le jury est obligé, pour fixer l'indemnité, de déterminer toutes sortes de réductions sur la dite indemnité: la première, causée par l'entassement des habitants; la seconde, par le manque d'hygiène ou le délabrement de l'immeuble; la troisième, par l'impossibilité absolue de l'habiter désormais.

Dans le premier cas, le jury déduirait du revenu accusé par le propriétaire, la diminution qu'il subirait en ramenant au taux normal le chiffre de ses locataires. Dans le second cas, il calculerait le prix que coûteraient les réfections et les déduirait de l'immeuble. Dans le troisième cas, toute habitation normale étant impossible, le jury considérerait l'immeuble comme un simple terrain à bâtir et l'évaluerait comme tel, en y ajoutant le prix des matériaux de démolition.

Les questions d'assainissement et de salubrité sont complexes et nombreuses; il ne suffit pas de construire de nouveaux quartiers et d'assainir les anciens; construire et assainir sont les deux manières qui se présentent pour transformer les villes en milieux salubres, mais il y a encore la grave question de l'entretien; entretien des villes, entretien des maisons neuves.

De nombreuses causes d'insalubrité sont produites par la manière dont sont habités et entretenus les appartements (lavage et séchage du linge dans les cuisines); d'autre part, les cas de maladies contagieuses risquent d'infecter toute une maison.

Ces causes d'insalubrité nécessitent un service et un règlement sanitaires spéciaux. Il existe, en Amérique et en Allemagne, un service d'inspection des logements dont la fonction est de faire observer strictement les lois de l'hygiène.

Au point de vue du fonctionnement et de l'application de la législation sur les constructions, il y a une urgente nécessité, pour une ville de l'importance de Genève, de créer un *Bureau technique des constructions*, placé sous la Direction des Travaux publics, et travaillant de concert avec le *Bureau de salubrité*.

Cette idée était formulée dans le projet de Loi sur la *salubrité des habitations et l'aménagement des nouveaux quartiers*, qui fut présenté au Grand Conseil, en 1893, par M. Ch. Barde, architecte, dont la compétence en matière d'hygiène est bien connue. Malheureusement, on ne tint *aucun compte* des dispositions de ce projet lors de la discussion et de la rédaction de la loi du 15 juin 1895.

Ce *Bureau technique* est indispensable pour donner à nos œuvres, à nos efforts, l'unité de conception, de direction et d'exécution qui nous a toujours fait défaut; il facilitera l'application rationnelle et sévère de nos lois et règlements, de même que la réalisation des importants travaux qui restent encore à exécuter pour l'assainissement complet de notre ville.

A propos de ce manque d'unité, M. Baudin fait remarquer le fait que, depuis quelques années, les autorités ont voué une sollicitude toute spéciale à la question des bâtiments scolaires.

Or, que penser du contraste qui existe entre les classes gaies, éclairées et aérées d'un de nos « majestueux palais scolaires » que quitte un enfant pour rentrer dans le logis sans soleil et sans air, aux murs délabrés, le logis des masures.

Le conférencier n'insiste pas..... L'anomalie, l'inconséquence sont inexplicables.

Il est du devoir des autorités d'augmenter leur champ d'action en utilisant leur pouvoir (et leur bonne volonté) à la réforme du logement populaire.

L'hygiène, conclut M. Baudin, est une question économique, morale et sociale.

Economique, parce qu'en luttant contre la déchéance physique nous luttons contre la déchéance morale et que nous supprimons la souffrance, la mort prématurée; morale, parce que nous faisons des générations fortes, pensantes, utiles dans toutes les manifestations de la vie; sociale, parce que nous réalisons pour la collectivité, ses aspirations, ses désirs légitimes vers un peu plus de bonheur.

Donnons à profusion à nos logis, à tous nos logis, de l'air, de la lumière, du soleil, de manière à rendre peu à peu inutiles pour les générations futures les hôpitaux, les sanatoriums, les maisons de fous et les prisons, ces remèdes sociaux si coûteux et, hélas! si illusoire. X.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne.

A³. E². I. L.

Demande d'emploi.

Jeune *ingénieur-électricien*, ayant fait seize mois de pratique sur les chantiers, désire emploi, à bref délai, dans une maison ou entreprise d'électricité. Possède à fond le français, l'anglais et l'italien. (2)

Adresser les offres à M. A. Dommer, ingénieur et professeur, président de l'Association, Gai Coteau, Lausanne.